

LE DERNIER ABBÉ DE SAINT-VINCENT DE LAON

Le vieux cardinal Potier de Gesvres, ancien évêque et comte de Beauvais, abbé commendataire de quatre abbayes, commandeur du Saint-Esprit, était mort à Paris, le 26 juillet 1774. Il avait, durant dix-huit ans, joui de la mense abbatiale de Saint-Vincent de Laon, et depuis son trépas, les revenus de cette dernière profitaient aux économats, c'est-à-dire qu'ils étaient versés dans une caisse créée par Henri III ; le produit n'en était pas attribué au Trésor royal, mais appliqué à des œuvres pies : nouveaux convertis, éducation des enfants protestants, constructions ou réparations d'églises. Cette situation cessa au bout de douze ans, quand on apprit que le titre d'abbé commendataire de Saint-Vincent était dévolu à un simple prêtre au nom modeste, tout jeune encore, Benoît-Louis Le Duc.

Ce patronyme banal masquait une origine royale. Tous ceux qui touchaient quelque peu à la Cour, l'affirmaient sans exception, avant que les mémorialistes et les chroniqueurs ne l'aient couché sur leurs tablettes. Il est vrai que cette voix unanime ne suffit pas à l'authenticité du fait : l'affirmation n'a guère été moins grande à l'égard d'une cinquantaine de candidats. Deux copieux ouvrages ont été récemment consacrés à l'étude de chacun de ces cas. Mû peut-être par un sentiment de honte, certainement pour ne pas alourdir les charges du Trésor, Louis XV n'a pas voulu suivre l'ostentation de ses prédécesseurs, Henri IV, Louis XIV, et aucun de ses enfants naturels n'a été reconnu. Comme l'a montré M. Pierre Gaxotte (1), deux seuls d'entre eux sont à même d'établir leur filiation à peu près certaine : l'abbé de Bourbon, fils de Mlle de Romans, et l'abbé Le Duc.

On sait que Benoît-Louis est né à Paris le 7 février 1764. On lui donne généralement pour mère une jeune fille de dix-huit ans, Jeanne-Marie Tiercelin, dite Madame de Bonneval, originaire de la petite ville percheronne de Mortagne, fille de Pierre Tiercelin de la Colleterie et de Jeanne-Jacqueline Vautorte. Au tome XIX et dernier de ses *Archives de la Bastille*, Ravaisson révèle, à propos de l'incarcération pour faux et escroquerie de

(1) *Le Figaro littéraire*, n° du 26 juin 1954.



L'abbé Le Duc, à genoux, assistant le marquis de Favras qui dicte son testament à l'hôtel de ville de Paris avant son exécution (19 février 1790).

Bibl. nat., Cab. des estampes.

(Cliché « Figaro littéraire », n° du 24 sept. 1955, p. 7).

Pierre Tiercelin, que sa fille avait été maîtresse du Roi et qu'elle en avait eu un fils l'année même où naquit notre abbé.

Les premières années de l'enfant royal sont obscures. Il avait dix ans quand Louis XVI signa des lettres patentes de noblesse en sa faveur, datées du mois d'août 1774. « Comme il est à » notre connaissance, disent-elles, que M. Benoît-Louis Le Duc » est issu de la plus ancienne noblesse de notre Royaume, nous » avons estimé qu'il était justice de le maintenir, lui et sa » postérité, dans l'état de sa naissance et extraction noble... » que nous connaissons parfaitement sans qu'il puisse être tenu » d'en rapporter d'autres titres ni preuves, dont nous l'avons » dispensé et dispensons par ces présentes... » Des armoiries quelconques lui étaient attribuées : *De gueules à la croix de Saint-André d'argent* (1).

Dix années se passent. Il faut trouver un emploi au jeune homme, qui est sans ressources. Le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, sait que la bâtardise est un obstacle à la réception des saints ordres sans une dispense du Souverain Pontife. « Ce jeune ecclésiastique, écrit-il en février » 1785 au cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, dont Votre » Eminence ignore peut-être l'existence, appartient à la famille » royale à un titre qui l'empêcherait de se vouer à l'Eglise si » Sa Sainteté ne lui accordait pas la grâce qu'il demande. Il » aura vingt et un ans le 7 de ce mois. » Dès l'année suivante, à la date du 20 mars 1786, le ministre charge le cardinal d'une nouvelle démarche dont le jeune lévite est l'objet. Il s'agit d'obtenir sur la demande de Madame Louise, la sainte prieure des carmélites de Saint-Denis, « le gratis des bulles pour une » abbaye que le Roi vient de lui conférer... Je sens, ajoute-t-il, » la difficulté de l'entreprise, mais Votre Eminence voit la force » de la recommandation. Je la prie de faire de son mieux ». Le « gratis » est accordé.

Il s'agissait de Saint-Vincent de Laon. Le jeune abbé reçut aussi en commende le prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris. M. Valynseele attribue à la mense abbatiale de Saint-Vincent un revenu de 200.000 livres ! Il faut rabattre d'un zéro. A la suite du partage des deux menses, la part de l'abbé en 1729 produisit 13.700 livres, charges déduites (2). La destruction presque complète des archives monastiques ne permet pas de connaître la nature des rapports que le nouveau prélat put entretenir en quatre ans avec le vénérable monastère bénédictin, dont la fondation est attribuée à la reine Brunehaut.

Il fallut la Révolution pour permettre à l'abbé de jouer par éclipses un rôle historique. La mystérieuse affaire Favras le fit sortir soudain de l'ombre. Une curieuse estampe du temps montre Benoît-Louis à genoux, un crucifix à la main, auprès

(1) Arch. nat. XI^a

(2) Arch. de l'Aisne, G 394.

de Favras assis qui dicte son testament devant deux notaires, entourés de gardes nationaux, dans une salle de l'hôtel de ville de Paris avant d'être pendu sur la place de Grève, le 19 février 1790. Le général Thiébaut affirme dans ses *Mémoires*, sans apporter du reste la moindre preuve, que l'abbé était un émissaire de Monsieur ; le futur Louis XVIII l'aurait chargé de s'assurer que le condamné ne prononcerait pas son nom. Au pied du gibet, ne voyant pas sa grâce arriver, Favras aurait été sur le point de révéler le rôle du prince, mais Le Duc l'aurait contenu par ces mots : « Votre sort est irrévocable... soumettez-vous à ce que le Roi ne peut plus empêcher, et considérez que vous sauvez la famille royale toute entière, et que votre famille recueillera le prix de votre héroïque dévouement. » Dès que le bourreau eut retiré son échelle, il se serait précipité au Luxembourg et, en pénétrant dans la pièce où se tenait Monsieur anxieux, il se serait écrié : « Consummatum est ! »

Arrivons à la plus belle action de sa vie. Benoît Le Duc, se souvenant du sang qui coulait dans ses veines, ne craignit pas d'écrire à la redoutable Convention, le 21 janvier 1793, en la priant « de lui faire délivrer le corps de Louis Capet, pour lui rendre les honneurs de la sépulture » et de lui permettre « de le transporter à Sens, pour l'inhumer auprès de celui de son père », la Dauphin. *Le Moniteur*, qui nous révèle cette courageuse intervention, ajoute qu'après discussion, l'assemblée rejeta la pétition.

Pendant vingt ans on le perd de vue. Après avoir été arrêté comme suspect et reclus dans une maison de santé, peut-être a-t-il servi d'intermédiaire entre le prétendant exilé et Robespierre, comploté avec l'abbé Brottier et La Villeheurnois, enfin participé à une nouvelle conjuration qui tenta d'enlever l'empereur en 1806. Les témoignages sont vagues. En tout cas la première Restauration combla ses vœux. Un rapport de la Sûreté générale, daté du 24 août 1814, affirme qu'il « voit tous les jours le Roi ». Les policiers aiment à enfler leurs enquêtes pour se faire valoir. Admettons qu'il le voyait quelquefois. Audiences fructueuses, car non seulement il se fit rembourser en 1816 une somme de 227.494 francs qu'il avait prêtée à la famille royale en des temps difficiles, mais il avait obtenu dès l'année précédente une pension de 6.000 francs sur la liste civile, portée par la suite à 12.000, enfin à 20.000 francs. En outre, ses sollicitations renouvelées arrachèrent au monarque près de 300.000 francs en sept ans. L'un des versements arriva trop tard et n'empêcha pas une arrestation pour dette.

A quoi ce quinquagénaire employait-il tout cet or ? A couvrir des pertes de jeu, semble-t-il. Au sujet de ses mœurs, une tradition familiale recueillie par M^e Gonfreville, avocat, veut que l'ancien abbé ait été le père de Marie-François Le Duc, loueur de cabriolets sous la Restauration. La médisance manque de fondement sérieux. Charles X n'avait probablement pas les mêmes raisons que son frère à satisfaire les exigences de ce

quémandeur insatiable, bien que celui-ci lui ressemblât après avoir été jeune le vivant portrait du Bien-Aimé. En dehors de la pension qui était maintenue, il donna 10.000 francs la première année, se contentant ensuite de faibles acomptes, 2.000, puis 1.000 francs à de nouveaux appels.

La pension disparut avec le trône légitime. Dès le mois de décembre 1830 le vieil homme, poussé par le besoin, s'adressa à la liste civile de l'usurpateur en se faisant appuyer par la reine. Marie-Amélie recommanda bien volontiers « la demande » de M. Le Duc, fils naturel et reconnu de Louis XV ». L'adjectif reconnu était de trop. On ne sait si le succès couronna cette ultime démarche.

Benoît-Louis Le Duc est mort en 1837, âgé de soixante-treize ans (1), obscurément, comme il avait vécu. Est-on assuré de son père et surtout de sa mère ? A-t-il reçu la prêtrise ? Son titre d'abbé ne fut-il qu'une façade, ou vint-il à Laon et s'intéressa-t-il aux onze moines qui ne cessaient inlassablement jour et nuit de psalmodier l'office divin dans leur imposante église, vaste comme une cathédrale ? Remplissait-il ses devoirs d'ecclésiastique ? Quel est son rôle précis dans l'affaire Favras et dans les divers complots où l'on a voulu mêler son nom d'emprunt ? Les recherches les plus minutieuses n'apportent que des présomptions. La tombe, dont on ne connaît même pas la place, a recueilli avec ses restes l'énigme de sa vie.

Maxime de SARS.

(1) Valynseele (Joseph), **Les enfants naturels de Louis XV**, Paris, Centre d'études et de rech. histor., 1953, in-8°, p. 233 à 243. — Vrignault (Henri), **Les enfants naturels de Louis XV**, Paris, Perrin, 1954, in-8°, p. 41 à 47.